

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000506– ASA 17/035/00EXTRA 66/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / EXÉCUTION IMMINENTE

CHINE

Cheng Kejie, 66 ans

Londres, le 7 août 2000

Cheng Kejie, ancien vice-président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de Chine, a été reconnu coupable de corruption et condamné à la peine capitale le 31 juillet 2000. Il s'agit du plus haut représentant de l'État jamais condamné à mort pour corruption.

Le procès de Cheng Kejie a débuté devant le tribunal populaire intermédiaire n° 1 de Pékin le 26 juin. La sentence a été annoncée à l'occasion de la dernière de trois audiences publiques, qui se sont déroulées respectivement les 13, 14 et 31 juillet. À l'issue de cette condamnation, Cheng Kejie disposait de dix jours pour former un recours devant le tribunal populaire supérieur.

Selon des informations émanant de l'agence de presse officielle *Xinhua* (Chine nouvelle), les biens de Cheng Kejie ont été confisqués et il a été privé de ses droits politiques pour le restant de ses jours.

D'après *Xinhua*, Cheng Kejie a « honteusement abusé de ses pouvoirs pour percevoir des pots-de-vin et obtenir illégalement quantité d'avantages. Il s'agit d'un individu idéologiquement et moralement dégénéré et d'un cas de corruption caractérisée ».

Cheng Kejie a été reconnu coupable d'avoir, en compagnie de sa maîtresse Li Ping, encaissé des sommes d'une valeur de 41 millions de yuan (soit environ 5 millions d'euros) lorsqu'il était secrétaire adjoint du Comité du Parti et président du gouvernement populaire de la région autonome zhuang du Guangxi. Entre 1994 et 1998, le couple aurait accordé des promotions à d'autres fonctionnaires et des contrats moyennant finance et aurait profité de la position de Cheng Kejie pour obtenir des prêts. *Xinhua* a rapporté que Cheng Kejie avait proposé de rendre à l'État tous les revenus illicites qu'il avait perçus.

Cheng Kejie a été démis de ses fonctions de vice-président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale en mars 2000, la veille de l'ouverture de la session parlementaire annuelle. Il a été exclu du Parti communiste en avril.

Li Ping et d'autres personnes soupçonnées d'être impliquées dans l'affaire font l'objet d'une procédure distincte.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Chine, la peine de mort continue d'être largement appliquée, de manière arbitraire, et souvent par suite de pressions politiques. Il est courant que des vagues d'exécutions précèdent les événements marquants ou les jours fériés tels que le 1^{er} janvier ou le Nouvel An chinois. Les condamnés à mort sont passés par les armes ou exécutés par injection létale.

Une fraction seulement des condamnations à mort et des exécutions ayant lieu en Chine sont révélées au public. D'après les informations incomplètes dont dispose Amnesty International, au cours de la seule année 1998, 2 701 condamnations à mort ont été prononcées et 1 769 exécutions confirmées ont eu lieu dans ce pays. De 1990 à fin 1998, l'Organisation a recensé plus de 25 400 sentences capitales et pas moins de 16 600 exécutions, chiffres qui restent sans aucun doute très en deçà de la réalité. Pour être fragmentaires, ces statistiques n'en révèlent pas moins que la Chine continue d'exécuter à elle seule un nombre bien plus élevé de condamnés que l'ensemble des autres pays du monde.

Une révision du Code pénal intervenue en mars 1997 a confirmé l'extension du champ d'application de la peine de mort.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / aérogramme / lettre par avion / télex / courrier électronique (en chinois, en anglais ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités chinoises à commuer la sentence capitale prononcée contre Cheng Kejie ;
- demandez-leur de ne pas condamner à mort Li Ping ni les autres personnes faisant l'objet de poursuites dans le cadre de cette affaire ;
- demandez qu'il soit mis fin au recours arbitraire et massif à la peine de mort en Chine ;
- déclarez-vous opposé en toutes circonstances à la peine de mort, qui constitue le châtiment le plus cruel et inhumain qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie, tel qu'il est garanti par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

APPELS À :

Remarque : les lignes de fax sont peu fiables en Chine et fonctionnent rarement en dehors des heures de bureau (il faut ajouter huit heures à l'heure en T.U. pour obtenir l'heure chinoise).

Premier ministre de la République populaire de Chine :

ZHU Rongji Zongli

Guowuyuan

9 Xihuangchenggenbeijie

Beijingshi 100032

République populaire de Chine

Télex : 210070 FMPC CN ou 22478 MFERT CN

Télégrammes : Premier Zhu Rongji, Beijing, Chine

Fax : 8610 6 520 5316 / 467 7046 (c/o Ministry of Justice)

8610 6 851 2174 (c/o Ministry of Radio, Film, TV)

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Premier ministre,

Président de la Cour populaire suprême :

XIAO Yang Yuanzhang

Zuigao Renmin Fayuan

27 Dongjiao Min Xiang

Beijingshi 100726

République populaire de Chine

Télégrammes : President, Supreme People's Court, Beijing, Chine

Fax : 86106 512 5012

Formule d'appel : *Dear President*, / Monsieur le Président de la Cour populaire suprême,

COPIES À :

Agence de presse Xinhua (Chine nouvelle) :

Xinhua News Agency

Fax : 8610 62019332 / 3071210

Courriers électroniques : xinhua@cb.col.com.cn

Journal (le Quotidien du peuple) :

People's Daily

Fax : 86 10 6 5092893

Human Rights (Society) of China

Fax : 86 10 6 491 2961

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -